

Cub Cadet®



**jusqu'à 300 €
REMBOURSÉS***

**OFFRES DE REMBOURSEMENT VALABLES
du 15 mars au 30 juin 2022
POUR L'ACHAT D'UN PRODUIT CUB CADET
CONCERNÉ PAR L'OPÉRATION**

* Remboursement différé par virement bancaire. Voir conditions ci-après.

Offres de remboursement 2022

Pour bénéficier de ces offres :

1/ Achetez entre le 15 mars et le 30 juin 2022 un produit Cub Cadet parmi la liste des produits éligibles ci-dessous chez l'un des revendeurs participant à l'opération :

TONDEUSES

- **LM2 DR46s : 50 €** remboursés sur l'achat de la tondeuse
- **LM3 CR53s : 50 €** remboursés sur l'achat de la tondeuse

MINIRIDER & AUTOPORTÉES

- **LR2 NR76 : 150 €** remboursés sur l'achat du minirider
- **XT2 PS107 : 200 €** remboursés sur l'achat du tracteur autoporté
- **XT2 QR106 : 300 €** remboursés sur l'achat du tracteur autoporté

2/ Connectez-vous sur le site promo-cubcadet.fr au plus tard le 15 juillet 2022, muni de votre facture, du numéro de référence de votre produit, ainsi que de son numéro de série :

- Complétez le formulaire d'inscription disponible sur le site en remplissant tous les champs obligatoires.
- Lors de cette inscription, il vous sera demandé de joindre à votre demande votre facture originale en la téléchargeant pour la joindre au formulaire. Pensez à la scanner au préalable

3/ Votre dossier sera ensuite étudié en comparant les éléments que vous avez saisi et ces mêmes éléments inscrits sur votre facture. **Ainsi, sous peine de dossier incomplet ou non conforme, il est obligatoire qu'apparaissent clairement mentionnés sur votre facture établie par le revendeur :**

- . le nom commercial du produit
- . la référence du produit
- . le numéro de série unique du produit

4/ Si votre dossier est complet et conforme, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire sous 6 à 8 semaines environ à compter de la réception de la demande complète et conforme.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au **0 970 805 100** (appel non surtaxé depuis la France) du lundi au vendredi de 9h à 18h. Référence à rappeler : Opération n°49858